

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 03 DÉCEMBRE 2021
À 20 h 00

Affiché, le 29 novembre 2021

Du fait du contexte de pandémie de coronavirus, le port du masque reste obligatoire durant la réunion et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↳ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↳ Demande de subvention 2021, association jumelage Luzillé-Lusigliè
- ↳ Tarifs salle des fêtes pour 2022
- ↳ Situation budgétaire année 2021
- ↳ Projets communaux éligibles à la FDSR 2022
- ↳ Médecine du travail, adhésion à APST 37
- ↳ Organisation du temps de travail (personnel communal)
- ↳ Rapport des commissions
- ↳ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau

